

Adhésion par lettre du 10 février 2026

de la CFTC Emploi
à l'accord du 14 août 2024
relatif au télétravail et au travail de proximité des agents de France Travail

NOR : ASET2650404M

IDCC : 2847

Paris, le 10 février 2026.

Le syndicat CFTC Emploi, 38, rue des Frères-Flavien, 75020 Paris, à la direction générale de France Travail, 1, avenue du Docteur-Gley, 75020 Paris.

Monsieur le directeur général,

Mesdames, Messieurs les représentants des organisations syndicales signataires,

Par la présente, la CFTC Emploi vous informe de sa décision d'adhérer à l'accord collectif conclu au sein de France Travail relatif au télétravail et au travail de proximité.

Conformément aux dispositions du code du travail applicables, la présente notification vaut adhésion pleine et entière de la CFTC Emploi à cet accord, à compter de ce jour.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de cette adhésion et de procéder, le cas échéant, aux formalités de publicité afférentes.

Nous restons à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Veuillez agréer, Madame la directrice générale, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.